

IDENTITÉ			
SUITE À UN AVIS DU		2012 05 26 ANNÉE MOIS JOUR	NUMÉRO DE DOSSIER A - 177952 157392
Prénom à la naissance Michel		Nom à la naissance MAROIS	
Sexe M	Municipalité de résidence Québec	Province Québec	Date de naissance 1963 03 26 ANNÉE MOIS JOUR
Prénom de la mère Jeannine		Nom de la mère à la naissance DEMERS	Prénom du père Roger
		Nom du père MAROIS	Pays Canada

DÉCÈS			
Lieu du décès Déterminé	Nom du lieu Hôpital Hôtel-Dieu		Municipalité du décès Lévis
DATE DU DÉCÈS	Déterminée	2012 05 26 ANNÉE MOIS JOUR	HEURE DU DÉCÈS Déterminée 18 : 49 HRS MIN

CAUSES PROBABLES DU DÉCÈS

- Insuffisance multi-organes.
- Encéphalopathie anoxique ischémique.
- Choc cardiogénique.

EXPOSÉ DES CAUSES

- Monsieur Michel Marois, 49 ans, est identifié formellement par la présence de son compagnon de plongée à la suite de son décès qui est confirmé à 18 h 49, en ce 26 mai 2012, à l'Hôtel-Dieu de Lévis.
- Le décès de monsieur Michel Marois se produit à la suite d'une plongée sous-marine à la boussole en vue d'une qualification future. Alors que monsieur Marois et son accompagnateur parviennent à un niveau situé à 88 pieds, l'accompagnateur réalise que monsieur Marois est sans mouvement et qu'il reste figé sur sa boussole. Il est vu alors descendre jusqu'à une profondeur de 190 pieds où il est agrippé par son compagnon de plongée qui le remonte à la surface rapidement pour le ramener vers la berge. Des manœuvres de réanimation cardio-respiratoire sont débutées et poursuivies durant son transport vers l'Urgence du Centre Hospitalier Régional de l'Amiante de Thetford Mines où, après persistance de signes vitaux, il est transféré vers l'Urgence de l'Hôtel-Dieu de Lévis pour stabilisation de son état comateux. Une détérioration progressive de son état malgré un support agressif en raison de l'apparition d'une insuffisance multi-organes résulte en un arrêt cardiaque et son décès est constaté à 18 h 49, en ce 26 mai 2012.
- Un examen autopsique est ordonné au Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale de Montréal et pratiqué par la docteure Caroline Tanguay en date du 30 mai 2012. L'examen externe démontre qu'il n'y a aucune évidence de lésion traumatique significative sur la dépouille de monsieur Marois, à l'exception de présence de sang au niveau du nez et de la bouche. À l'examen interne, on retient une notion de gonflement du tissu cérébral avec un début d'engagement. Au niveau moyen des oreilles, il y a présence de sang et les tympons sont intacts. Du côté pulmonaire, il y a présence d'un pneumothorax droit. Au niveau du cœur, il y a évidence d'une maladie cardiaque athérosclérotique légère avec absence de toute thrombose ou infarctus du myocarde. L'examen plus poussé du tissu cardiaque démontre des foyers de fibrose interstitielle dans le myocarde témoignant d'un processus ischémique ancien. En résumé, l'autopsie démontre les complications de l'arrêt cardio-respiratoire subi par monsieur Marois avec l'apparition terminale d'une encéphalopathie anoxique ischémique diffuse entraînant ainsi son décès. La découverte de sang dans les oreilles ne pourrait être que le résultat d'une descente rapide, au niveau de 180 pieds, et pourrait supporter également un problème d'équilibre de pression à 90 pieds. Tel que rapporté dans le rapport d'autopsie, une notion d'athérosclérose coronarienne qui peut paraître légère, avec sténose d'environ 40% sur deux segments artériels coronaires, peut toutefois s'avérer significative à une profondeur de 90 pieds, considérant l'effort physique important de monsieur Marois causé par le surplus de poids de son équipement au cours de sa plongée. Ceci sera discuté dans l'exposé des circonstances concernant le décès de monsieur Marois. Les

IDENTIFICATION DU CORONER	
Prénom du coroner Dr Pierre C.	Nom du coroner SAMSON
Je soussigné, coroner, reconnais que la date indiquée, et les lieux, causes, circonstances décrits ci-haut ont été établis au meilleur de ma connaissance et ce, suite à mon investigation, en foi de quoi	
J'AI SIGNÉ À : Québec	CE 30 juin 2014
 SIGNATURE	

A - 177952

Numéro de l'avis

événements cliniques survenus au niveau de 88 pieds de profondeur laissent libre cours à plusieurs questions qui semblent demeurer sans réponse à la lumière des constatations faites à l'autopsie par la pathologiste. Il y aura certainement questionnement sur l'hypothèse d'un déséquilibre de pression des sinus avec apparition d'étourdissements et de désorientation causant ainsi la chute libre de monsieur Marois à partir du niveau atteint de 88 pieds. Parallèlement, la suggestion que monsieur Marois ait subi un malaise de type d'irrégularité cardiaque ou un spasme coronarien relié à sa condition d'athérosclérose légère, tel que discuté plus haut, peut être considéré en raison de l'effort physique demandé à notre plongeur en raison de son surplus de poids. Finalement, l'encéphalopathie anoxique ischémique résultant d'un arrêt cardio-respiratoire, dont l'origine précise n'est pas déterminée, peut être la cause principale du décès accidentel de monsieur Marois survenant lors de sa plongée.

Monsieur Michel Marois possède une certification de classe A en plongée sous-marine à la Fédération québécoise des activités subaquatiques. La dernière activité de plongée qu'il entreprend consiste en la pratique de circulation sous-marine avec boussole en vue d'une certification future en plongée récréative. Il a des activités normales avec sa famille dans les vingt-quatre heures précédant son décès. Sa dernière évaluation médicale remonte à janvier 2012 et ne comporte aucune particularité négative.

EXPOSÉ DES CIRCONSTANCES

- Monsieur Michel Marois, âgé de 49 ans, est marié et réside avec sa conjointe et ses enfants à Québec. Autour de 09 h 00, le matin du 26 mai 2012, monsieur Michel Marois se présente à Thetford Mines, au site de plongée de l'ancienne carrière Flintkote afin d'y effectuer deux plongées avec un ami. Une longue planification est faite à ce moment afin d'effectuer cette plongée en vue d'une pratique pour une certification à la boussole devant se tenir en juin 2012. Monsieur Marois et son ami n'en sont pas à leur première plongée à cette même carrière et aucun problème de santé n'affecte monsieur Marois, à l'exception d'une certaine difficulté, habituellement résolue, à maintenir l'équilibre de ses sinus au cours des plongées. Avant la première plongée, le groupe s'entend pour se diriger à la nage de surface jusqu'à une bouée représentant le site d'un autobus situé sur un escarpement à une profondeur de 88 pieds. Parvenu à cette profondeur, le groupe arrive à l'arrière de l'autobus et se dirige vers le devant de l'autobus afin de se rendre compte de l'escarpement suivant qui atteint 300 pieds. Maintenant toujours sa direction en regardant sa boussole, le groupe parvient à une profondeur de 91 pieds et l'accompagnateur de monsieur Marois lui fait signe de remonter légèrement, en lui pointant l'ordinateur de plongée. C'est à ce moment que l'accompagnateur constate que monsieur Marois a le regard fixé sur sa boussole, sans mouvement et qu'il commence à se déplacer passivement un peu sur le côté. Maintenant sa signalisation de remontée, l'accompagnateur constate alors que monsieur Marois commence à descendre plus vite, en position debout, les pieds en premier vers le bas ainsi que les deux bras dans les airs. Constatant la descente plus rapide de monsieur Marois, l'accompagnateur diminue sa quantité d'air dans sa veste et son habit sec pour aller le rejoindre et l'agripper. Il parvient à l'accrocher d'une main à un anneau situé sur sa veste au niveau d'une de ses épaules. Un signal lumineux provenant de l'ordinateur de plongée de l'accompagnateur précise ainsi qu'ils sont descendus à une profondeur de 180 pieds. Monsieur Marois est alors maintenu face à l'accompagnateur et a toujours son détendeur présent dans la bouche. Les deux hommes parviennent à remonter rapidement vers la surface sans observer aucun palier de décompression. À la surface, l'accompagnateur réalise que monsieur Marois a perdu son détendeur. Il lui introduit alors son propre détendeur de réserve dans la bouche mais il réalise que monsieur Marois est en arrêt respiratoire. Il s'empresse donc de regagner la rive tout en remorquant monsieur Marois avec l'aide d'autres plongeurs présents sur le site. Des manœuvres de réanimation sont entreprises sur monsieur Marois et il est conduit rapidement vers le Centre Hospitalier Régional de l'Amiante de Thetford Mines. La maintenance de signes vitaux se produit à ce premier centre hospitalier et il est transféré vers l'Hôtel-Dieu de Lévis où son décès sera confirmé à 18 h 49 en ce 26 mai 2012.

L'expertise technique de l'équipement de plongée utilisé par monsieur Michel Marois démontre que tout l'équipement rencontre les spécifications des manufacturiers. Un poids excédentaire de douze livres porté par monsieur Marois pour cette dernière plongée peut exiger un effort considérable de sa part en vue de compenser à cet excès de lest. La question d'un malaise subi par monsieur Marois au début de sa plongée demeure toujours nébuleuse quant à son origine précise, tel qu'expliqué ci-haut dans l'énumération des causes du décès accidentel de monsieur Marois. L'équipement utilisé n'est pas en cause et l'explication du malaise présumé ressenti par la victime demeure sans réponse précise.

Les circonstances entourant le décès de monsieur Michel Marois font l'objet d'un rapport d'enquête des policiers de la Sûreté municipale de Thetford-Mines.

CONCLUSION

- Dans le cas de monsieur Michel Marois, je conclus à une mort violente, de nature accidentelle.

